



## Des offres patronales nettement insuffisantes!

La partie patronale a déposé une proposition globale de règlement le 26 mai dernier qui est insuffisante et nous a grandement déçus ! Ces «offres» étaient assorties de deux ultimatums : que nous répondions à celles-ci dans les sept jours suivants et que toutes les organisations syndicales présentes dans la santé règlent, avant toute chose, la question de l'aménagement du temps de travail.

Selon Francine Lévesque, présidente de la FSSS-CSN, «le dépôt patronal est muet sur plusieurs de nos priorités, entre autres l'amélioration de la protection contre la privatisation, l'augmentation de la contribution patronale au régime d'assurance collective, la question du règlement des litiges et la mise en place d'un comité sur la conciliation travail-famille-études.»

Le comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) a finalement retiré les mesures les plus odieuses de récupération qu'elle nous avait déposées le 26 mars dernier. Mais plusieurs de nos inquiétudes demeurent, entre autres celles créées par le projet de loi 100 portant sur les compressions annoncées dans le dernier budget Bachand.

### La médiation se poursuit

De toute évidence, le CPNSSS accepte mal de se retrouver à la table de négociation en présence d'une tierce partie, le médiateur. Il cherche à prendre le contrôle de la négociation. Les deux «préalables» qui accompagnent son dépôt global du 26 mai en sont un exemple éloquent.

Cela est inadmissible dans un processus de médiation ; tout comme le «show médiatique» orchestré par le gouvernement, accompagnant ce dépôt, qui était une opération de poudre aux yeux pour tenter de s'attirer la sympathie du public mais qui cachait mal la faiblesse du contenu de leur offre. Nous leur ferons savoir notre profond désaccord à cette façon de faire.

Les rencontres entre les deux parties avec le médiateur sont toujours en cours : nous continuons le travail à raison de deux journées par semaine, en moyenne. La médiation se

poursuit jusqu'au 14 juillet, à moins d'une entente de principe.

### Projet de loi 100

Le 12 mai dernier, le ministre des Finances, Raymond Bachand, a déposé le projet de loi 100, loi mettant en œuvre les compressions budgétaires du gouvernement Charest et visant l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Celui-ci n'est pas banal et constitue une atteinte directe à notre droit de négocier : c'est un décret déguisé en pleine négociation !

Le projet de loi 100 prévoit notamment des coupes des dépenses administratives de 10 % dans les établissements de santé, les écoles, les cégeps et les universités d'ici 2013-2014. Pour ce faire, le personnel de bureau doit être réduit en priviliégiant le non-remplacement des départs à la retraite. Un article du projet de loi précise que celle-ci s'applique même si une disposition contraire était présente dans nos conventions collectives. De plus, les dépenses de formation et de déplacement doivent être diminuées de 25% à partir de 2010.

Dans les établissements de santé et de services sociaux, 28 000 personnes travaillent comme employées de bureau et de l'administration. Le salaire moyen pour une personne à temps plein est de 35 000 dollars, et ce sont des femmes à plus de 80% qui occupent ces emplois. Leur travail est indispensable !

Il y a un lien direct entre le dernier dépôt patronal et le projet de loi qui attaque les services à la population et les conditions de travail : les pénuries et les surcharges de travail, les portes grandes ouvertes à la privatisation, les abolitions de poste dans l'administration, les réductions dans les budgets de formation vont dégrader davantage le réseau. Nous exigeons le retrait des mesures du projet de loi 100 qui abolissent nos emplois et nient notre droit de négocier sur ces questions.



## Les assemblées générales

La grande majorité des syndicats ont tenu leur assemblée générale au cours des dernières semaines. Le rejet des offres patronales par les membres est massif et le plan d'action proposé au dernier conseil fédéral de négociation est adopté sans hésitation. Avec les commentaires que nous recevons, nous sentons une volonté bien marquée d'obtenir une bonne entente de principe.

Pour ce qui est de la préparation des listes des services essentiels, le travail dans les syndicats se poursuit. Nous avons déjà en main les listes ou ententes de la majorité de nos syndicats. Tel que prévu au plan d'action, nous allons déposer massivement ces documents au Conseil des services essentiels le lundi 6 juin. Nous préparons l'étape suivante de notre bataille pour l'obtention d'une convention satisfaisante.

### Les actions

Dans les prochains jours, nous allons augmenter la pression, la mobilisation et l'information pour souligner notre volonté que, dans le secteur de la santé et des services sociaux, des ententes sectorielles soient conclues à l'instar de celles qui viennent de se régler pour la majorité des enseignantes et des enseignants du primaire et du secondaire.

Des actions sont prévues en Front commun et en CSN, votre participation est essentielle pour soutenir la négociation.

Entre autres, le 14 juin, nous vous demandons d'afficher votre détermination partout dans l'établissement... soyez très visible...

Quant à la loi 100, il n'est pas trop tard pour envoyer un courriel au ministre des Finances, Raymond Bachand. Nous vous invitons, personnellement, à participer à la campagne menée par la CSN.

Dans tous les cas, contactez votre syndicat !

*Vos comités de négociation FSSS*



Militantes en action à Québec, qui signent une version géante de la lettre à envoyer au Ministre Bachand, 1<sup>er</sup> juin 2010.